



La Municipalité  
d'Armagh

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

À la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité d'Armagh tenue le 6 avril 2022  
et à laquelle étaient présents son honneur  
la mairesse, madame Suzie Bernier

et les conseillers: Corinne Boucher  
Jean-François Labrecque Cédric Beaulieu  
Nicolas Guillemette

### RÉSOLUTION 2022-04-05

#### MENTION DE PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SESSIONS DE LA FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » ET « LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS »

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**ATTENDU QUE** cette formation vise à susciter une réflexion éthique en matière municipale, à favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité et à permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil a également suivi la formation « Les rôles et responsabilités des élus(e)s »;

**ATTENDU QUE** tous les élus municipaux ainsi que le personnel administratif ont participé à la formation obligatoire en éthique les 8 et 15 février derniers;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit en faire rapport lors d'une séance de Conseil et tenir à jour sur son site Internet la liste des élus ayant participé à la formation obligatoire en éthique;

Comportement éthique		Formation 08/02/2022	Formation 15/02/2022
Suzie Bernier	Mairesse	X	X
Marie-Eve Caron	Conseillère	X	X
Jean-François Labrecque	Conseiller	X	X
Nicolas Guillemette	Conseiller	X	X
Corinne Boucher	Conseillère	X	X
Cédric Beaulieu	Conseiller	X	X
Kéven Jolin	Conseiller	X	X

Rôles et responsabilités		Formation 02/12/2021	Formation 13/12/2021
Suzie Bernier	Mairesse	X	X
Marie-Eve Caron	Conseillère	X	X
Jean-François Labrecque	Conseiller	X	X
Nicolas Guillemette	Conseiller	X	X
Corinne Boucher	Conseillère	X	X
Cédric Beaulieu	Conseiller	X	X
Kéven Jolin	Conseiller	X	X

#### EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,



La Municipalité  
d'Armagh

1<sup>o</sup> Que tous les membres du Conseil municipal transmettent à la greffière-trésorière l'attestation confirmant leur participation aux sessions de la formation « Le comportement éthique » et « Les rôles et responsabilités des élus ».

2<sup>o</sup> Que la greffière-trésorière mette à jour sur le site Internet de la Municipalité la liste des élus ayant participé à la formation obligatoire en éthique.

Adopté unanimement par les conseillers ères.

Pour que cette résolution devienne officielle, le libellé devra être accepté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Adoptée à la séance du 6 avril 2022  
Vraie copie certifiée, ce 7 avril 2022

Sylvie Vachon, dir.gén. /greffière-trés.